

EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

PRESENTS : M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoints au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

Secrétaire : M. GUIRAL.

PROCURATION(S) :	M. CHABANEL	A	Mme SCOLAN,
	Mme GERMAIN	A	Mme DOUAY,
	Mme NAIT-DAOUD	A	Mme DUFOYER,
	M CELESTIN (à partir question 08)	A	Mme PETITPAS,
	M. MASSERANN	A	M. BAUX,
	M. BONTEMS	A	Mme BRINGER,
	Mme CHALLAL-PEREIRA	A	Mme HAUDRY,
	M. BROUARD	A	M. ROY.

06 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉ FORAIN DES MORTEFONTAINES – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L 3131-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1411-3,

VU le traité de concession des Marchés Communaux d'Approvisionnement en date du 29 juin 1988 conclu entre les Marchés Cordonniers devenu LOISEAU MARCHES SAS Groupe Cordonnier et la ville de Deuil-la-Barre, et ses avenants,

VU le rapport d'activité et financier présenté par les Etablissements LOISEAU pour l'année 2021,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission Urbanisme en date du 29 novembre 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 30 novembre 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité, pour l'année 2021, établi par la Société LOISEAU MARCHES SAS Groupe Cordonnier dans le cadre de la délégation de service public du marché forain d'approvisionnement des Mortefontaines.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Le Maire-adjoint**

Alain CHABANEL

Acte publié le 22 Décembre 2022



Le Secrétaire de séance,

Julien GUIRAL

